

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CECP - Centre d'études constitutionnelles et
politiques

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 19/03/2024



Au nom du comité d'experts :

Carole Gallo, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, Président par interim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :	Mme Carole Gallo, université de Lille
Experts :	M. Dominique Breillat, université de Poitiers M. Arnaud Leclerc, université de Nantes Mme Corinne Leveux-Teixeira, université d'Orléans M. Stéphane Manson, La Rochelle Université

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'études constitutionnelles et politiques
- Acronyme : CECP
- Label et numéro : EA 162
- Composition de l'équipe de direction : Directeur de septembre 2017 à novembre 2022 : Pr. Armel Le Divellec (Directeur adjoint depuis décembre 2022) Directrice depuis décembre 2022 : Pr. Sylvie Strudel (Directrice adjointe de septembre 2017 à novembre 2022)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP), unité de recherche de l'université Paris-Panthéon-Assas, investit le champ disciplinaire du droit public interne et de la science politique. L'unité organise ses travaux à travers treize axes dit privilégiés : 1/ les institutions constitutionnelles françaises et étrangères ; 2/ la théorie constitutionnelle ; 3/ les relations entre le droit constitutionnel et les autres branches du droit ; 4/ la comparaison des régimes politiques et le droit comparé ; 5/ le droit parlementaire et la sociologie parlementaire ; 6/ la légistique ; 7/ l'analyse des comportements politiques et des campagnes électorales ; 8/ la sociologie politique, notamment les partis politiques et les mutations du militantisme ; 9/ la sociologie politique de l'Union européenne ; 10/ l'histoire sociale des idées politiques ; 11/ l'épistémologie et les méthodes de la science politique ; 12/ les langages du politique ; 13/ les relations Église-États et le droit canon.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP), labellisé équipe d'accueil n° 162, a été créé dans les années 1990 par le professeur Pierre Avril. Il résulte d'un regroupement de chercheurs individuels, de la fusion d'équipes de recherche en droit constitutionnel et en science politique, ainsi que de l'intégration d'une salle de science politique consacrée à la documentation dans cette discipline.

Le CECP est placée sous la tutelle de l'université Paris-Panthéon-Assas. Il se compose, au 31 décembre 2022, de cinq enseignants-chercheurs en droit public (section 02), de deux enseignants-chercheurs en science politique (section 04), auxquels s'ajoutent trois chercheurs associés (deux en droit public et un docteur en science politique), quatre professeurs émérites et un agent administratif. Le CECP a son siège au 158, rue Saint-Jacques, sis à Paris, dans des locaux dont l'université est propriétaire.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP) est membre, depuis 2009, de l'Institut Cujas, fédération de recherche regroupant les centres de recherche en droit public, science politique et science administrative de l'université Paris-Panthéon-Assas. Conformément à une caractéristique revendiquée et assumée par l'université Paris-Panthéon-Assas (constitution de nombreuses petites unités travaillant par discipline), les fédérations de recherche, dont l'Institut Cujas, n'assurent qu'un support logistique et financier aux unités affiliées, et n'interviennent pas dans leur politique scientifique. Le CECP fait état de son adhésion pleine et entière à cette politique de recherche de son université.

L'unité a participé, en tant que partenaire-responsable du terrain Île-de-France, au projet Repere financé par le Labex Structuration des Mondes Sociaux et par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSH) de Toulouse 2020-2022.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	3
Maîtres de conférences et assimilés	6
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	10
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	28
Sous-total personnels non permanents en activité	28
Total personnels	38

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	7	0	1
AUTRE	2	0	0
Total personnels	9	0	1

AVIS GLOBAL

Le Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP), unité de recherche de l'université Paris-Panthéon-Assas, a construit son expertise et sa notoriété sur la convergence de la recherche en droit public interne et en science politique. Reflétant l'une des caractéristiques propres à l'université Paris-Panthéon-Assas, à savoir que le droit et la science politique forment un seul département, le CECP poursuit la double ambition de maintenir une recherche disciplinaire forte en droit public interne, en particulier en droit constitutionnel, et en science politique, tout en développant l'interdisciplinarité comme vecteur de recherche collective.

En accord avec les priorités déterminées par son université de tutelle, le CECP s'est employé, avec succès au cours de la période évaluée, à internationaliser sa production scientifique, qui est perceptible à travers le choix de certains thèmes de recherche en science politique et par le maintien d'une forte culture de droit comparé franco-allemand. Cette internationalisation contribue à l'attractivité de l'unité et s'explique notamment par la très bonne insertion des membres du CECP dans les réseaux nationaux et internationaux de science politique (Association Française de Science Politique, European Consortium for Political Research, International Political Science Association, American Political Science Association...) et dans les instances majeures de droit comparé franco-allemand (cercle franco-allemand pour le droit public, association allemande des professeurs de droit public [Vereinigung der Deutschen Staatsrechtslehrer]).

Le financement annuel de l'unité par son université de tutelle lui confère des moyens que le CECP juge satisfaisants (16 K€). Les ressources propres ne sont toutefois pas abondées, au cours de la période évaluée, par des ressources sur projet, alors pourtant que la notoriété des membres du CECP ainsi que sa double dimension disciplinaire se prêtent bien à différents types d'appels à projets.

Le rayonnement national et international du CECP est reconnu, ce qui contribue à son attractivité auprès de la communauté scientifique. Le talent de ses membres est en outre mis au service de disciplines rares et exigeantes, comme le droit comparé franco-allemand ou la sociologie électorale, en alliant à la quantité, la très haute qualité de la production scientifique. Cette production se réalise selon les diverses modalités de la

recherche en droit et en science politique : ouvrages (26) publiés par des éditeurs de premier rang (LGDJ-Lextenso; Dalloz; LexisNexis; CNRS éd.; Presses de Sciences Po), dont des manuels de référence en droit public et droit constitutionnel ; ouvrages collectifs dirigés ou co-dirigés par des membres de l'unité ; chapitres d'ouvrages collectifs (66) ; articles publiés par des revues réputées pour la rigueur de leurs exigences scientifiques (RFDC; RFDA; Rev. Droits ; Rev. Pouvoirs ; RFSP; JCP; Rec. Dalloz; RDSS; Jus Politicum), dont certains publiés en langues étrangères (anglais; allemand; italien) par des revues étrangères; communications à des colloques (34) et billets de blogs scientifiques (32). L'organisation d'un colloque sur le thème "Des institutions et des normes" (A. Le Divellec, *Des institutions et des normes. Une question préalable pour l'analyse juridique*, Ed. Panthéon-Assas, 2023) a permis de fédérer les activités de certains de ses membres.

La période évaluée est aussi marquée par le maintien d'une très large variété de thèmes abordés. Les productions collectives, fédérant les activités des membres du CECP, sont rares. La volonté de préserver la liberté scientifique de ses membres en est la raison avancée. Cette démarche très légitime s'est toutefois traduite par la formulation d'axes très nombreux, qui reflètent les centres d'intérêts de ses membres mais ne structurent pas un projet commun. De ce fait, le positionnement scientifique de l'unité est peu lisible. Le CECP est davantage un regroupement d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les diverses branches du droit public interne et de la science politique – certes actifs et poursuivant des recherches individuelles de grande qualité – qu'une unité ayant une politique de recherche commune. La perspective bidisciplinaire que le CECP entend cultiver s'en trouve affectée, alors qu'elle devrait constituer une occasion majeure de singularisation ; elle l'est d'autant plus que certains des treize axes de l'unité sont également investis par d'autres unités de recherche de l'université Paris-Panthéon-Assas (p. ex. Centre de droit comparé, Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques, Institut Villey), ce qui entame l'identité propre du CECP. La fragilité des effectifs du CECP constitue un handicap objectif pour garantir son dynamisme et le maintien de sa double dimension scientifique. Les perspectives de recrutement, qui conditionnent la pérennité du CECP, sont sous l'entière dépendance du département de droit public et de science politique. Les interactions du CECP avec le monde socio-professionnel sont avant tout d'ordre individuel et mériteraient une forme d'institutionnalisation.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Dans son rapport de 2018, le comité d'évaluation du Hcéres formulait une série de recommandations générales. La période évaluée laisse entrevoir une évolution positive accomplie par le CECP à propos de l'une d'entre elles, relative à l'association des doctorants aux activités du CECP. La mise en place de séminaires doctoraux (mensuel pour les politistes et trisannuel pour les juristes) et l'association plus fréquente des doctorants et docteurs du CECP à l'organisation de colloques et de journées d'études témoignent d'une nouvelle dynamique d'animation de la recherche au sein de l'unité. De même, l'architecture institutionnelle de l'unité a gagné en clarté avec la mise en place d'un conseil de laboratoire en 2021, qui comprend des représentants de doctorants.

En revanche, la prise en compte des autres recommandations apparaît plus relative.

Était préconisée une réflexion sur la manière de valoriser la double dimension scientifique du CECP (droit constitutionnel et science politique), en développant des programmes de recherche collective. Au cours de la période évaluée, le CECP n'est pas demeuré inactif dans ce domaine (cf. A. Le Divellec, *Des institutions et des normes. Une question préalable pour l'analyse juridique*, Ed. Panthéon-Assas, 2023), mais les produits de recherche collective demeurent trop rares au regard des thématiques étudiées et des effectifs en présence. L'identité scientifique du CECP pâtit encore du cloisonnement des activités de recherche menées par les publicistes, d'un côté, et les politistes, de l'autre, en dépit de la dimension bidisciplinaire forte que l'unité entend cultiver. Dans le même ordre d'idées, le comité d'évaluation préconisait l'institution d'une dynamique de recherche collective autour d'une thématique transversale susceptible de fédérer les membres de l'unité. Les faits observables, tout comme le document d'autoévaluation (13 axes de recherches dit privilégiés), montrent que le CECP ne s'est pas emparé de cette recommandation.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le CECP est une unité de recherche consacrée à l'étude du droit public interne et de la science politique. Le positionnement scientifique des enseignants-chercheurs permet de couvrir un vaste champ disciplinaire (les institutions constitutionnelles françaises et étrangères ; la théorie constitutionnelle ; les relations entre le droit constitutionnel et les autres branches du droit ; la comparaison des régimes politiques et le droit comparé ; le droit parlementaire et la sociologie parlementaire ; la légistique : l'analyse des comportements politiques et des campagnes électorales ; la sociologie politique, notamment les partis politiques et les mutations du militantisme ; la sociologie politique de l'Union européenne ; l'histoire sociale des idées politiques ; l'épistémologie et les méthodes de la science politique ; les langages du politique ; les relations Église-États et le droit canon). L'identité scientifique de l'unité, quant à elle, demeure en retrait. La situation du CECP demeure paradoxale : tandis que les membres de l'unité bénéficient d'une visibilité forte dans leurs domaines de recherche en raison de la qualité scientifique de leurs travaux, la production de l'unité ne se rattache à aucune thématique transversale, apte à nourrir des programmes de recherche collective en son sein. La consistance du projet scientifique de l'unité pâtit d'une orientation trop centrée sur l'impératif de préserver la liberté académique de ses membres.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Malgré des effectifs modestes, le CECP déploie ses activités de recherche au sein d'un large spectre disciplinaire, construit autour de la double dimension droit public et science politique. Les ressources financières du CECP lui confèrent des moyens satisfaisants. Le nombre limité d'enseignants-chercheurs, en diminution sur la période évaluée, constitue néanmoins une fragilité objective de l'unité pour le développement de la recherche collective et le maintien de sa diversité disciplinaire.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le CECP fonctionne sur des bases essentiellement informelles. Pour une petite unité de recherche, ce fonctionnement représente un atout qu'il faut conserver, car il facilite les liens forts entre les enseignants-chercheurs et les doctorants. Sur la période évaluée, un conseil de laboratoire a été mis en place, qui associe le personnel administratif et les représentants des doctorants. Le CECP ne dispose pas d'un appui à la recherche consacrée, ce qui est de nature à freiner l'activité de l'unité, s'agissant par exemple des réponses à appel à projets (ANR ou autres). Il doit recourir aux services communs de l'université.

1/ L'unité s'est assignée des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au cours de la période évaluée, les chercheurs du CECP ont su maintenir et développer une production scientifique régulière, abondante, et d'excellente qualité. En outre, le CECP s'est employé à internationaliser sa production scientifique, qui est perceptible au travers du choix de certains thèmes de recherche en science politique et par le maintien d'une forte culture du droit comparé franco-allemand. Par ailleurs, l'unité est bien intégrée dans les réseaux nationaux et internationaux de science politique (Association Française de Science Politique, European Consortium for Political Research, International Political Science Association, American Political Science Association...) et dans les instances majeures de droit comparé franco-allemand (cercle franco-allemand pour le droit public, association allemande des professeurs de droit public [Vereinigung der Deutschen Staatsrechtslehrer]).

Points faibles et risques liés au contexte

La production scientifique collective de l'unité est insuffisamment identifiable. Certes, la dimension bidisciplinaire est ancrée dans la tradition du CECP, mais il n'en demeure pas moins qu'au-delà de quelques manifestations associant juristes et politistes, les membres de l'unité ne travaillent sur aucun objet commun. Il importe désormais que l'unité trouve un bon équilibre entre la fédération des différents domaines de recherche, qui doit être perçue comme un avantage pour tous, et le respect de la liberté scientifique de chacun de ses membres.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Avec un effectif de sept enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoute un personnel d'appui à la recherche, le CECP figure dans la catégorie des unités de recherche de petite dimension au sein des disciplines juridiques. La stratégie d'association d'enseignants-chercheurs, de postdoctorants, mais aussi de partenaires extérieurs, aux activités du CECP, vise à compenser ses effectifs réduits et ainsi à renforcer sa production scientifique. Les ressources financières dont dispose le CECP paraissent en adéquation avec sa politique de recherche. Le maintien du système antérieur de BQR (Bonus Qualité Recherche) de l'université contribue, le cas échéant, au financement des colloques.

Points faibles et risques liés au contexte

La petite taille de l'unité peut constituer un handicap, d'autant que ces effectifs sont en baisse depuis la précédente évaluation (huit enseignants-chercheurs en 2017 contre sept en 2022). Certains des treize axes ne feront sans doute pas l'objet de recherche. Le CECP est tributaire de recrutements qui ne dépendent pas de lui. Conformément à une pratique en vigueur à l'université Paris-Panthéon-Assas, le CECP, pas plus que les autres unités de recherche, ne dispose d'une maîtrise planifiée de ses effectifs. Les profils de poste (lorsqu'ils existent) et le recrutement de membres permanents en activité se décident au niveau du département de droit public et de science politique, sans lien avec les centres de recherche. Du reste, les enseignants-chercheurs recrutés (professeurs et maîtres de conférences), au cours de la période évaluée, soit ont été des spécialistes d'autres disciplines, soit ont rejoint d'autres unités de recherche également spécialisées en droit constitutionnel (par ex. Institut Villey, Centre de droit public comparé) ou en science politique (p. ex. Cersa). Toute l'attention de l'unité se porte alors sur sa capacité à faire entendre sa voix dans les institutions dont elle est membre afin d'obtenir les recrutements adaptés à son profil d'activité et à sa diversité disciplinaire (sections 02 et 04).

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le fonctionnement de l'unité s'appuie sur une structure fédérative, l'Institut Cujas, qui assure la mutualisation des moyens administratifs et financiers entre plusieurs unités (CECP, Centre d'Études et de Recherches de Science administrative et politique, Centre de Recherche en Droit Administratif). La sécurité logistique et financière de l'unité, pilotée par l'Institut Cujas, est en adéquation avec la politique de recherche mise en œuvre par le CECP.

La situation de la salle de bibliothèque et de la Maison du droit public et de science politique attenante aux bureaux des enseignants-chercheurs offre des conditions favorables à la communication interne, et au CECP, l'occasion de cultiver les échanges informels réguliers et fluides.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unique personnel d'appui à la recherche consacre ses compétences au service de l'ensemble des unités de recherche affiliées à l'Institut Cujas (CECP, Centre d'Études et de Recherches de Science administrative et politique, Centre de Recherche en Droit Administratif), ce qui peut être de nature à freiner les initiatives de l'unité, lorsqu'il s'agit par exemple de réponses à des appels à projet (type ANR). Toutefois, cette organisation des moyens, en termes de ressources humaines, semble satisfaire l'ensemble des unités, qui saluent unanimement le travail accompli par la personne PAR, compte tenu de l'importance et du volume des tâches relevant de ce poste.

Le CECP ne s'implique pas dans les processus d'évolution de carrière, notamment par l'encouragement à soutenir une habilitation à diriger des recherches (HDR), ce qui peut être un frein à la formation par la recherche, sachant que les membres actuels encadrent déjà beaucoup de thèses.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité tient avant tout son attractivité de son histoire car elle a connu et connaît toujours la présence d'enseignants-chercheurs à forte notoriété dans les disciplines du droit constitutionnel et de la science politique depuis sa fondation par Pierre Avril. Sans doute les faibles effectifs de l'unité peuvent surprendre, mais ils correspondent à la politique menée par l'université qui souhaite laisser une grande liberté aux enseignants-chercheurs, l'Institut Cujas étant une fédération de recherche souple regroupant les centres de l'université. Elle dispose de locaux adaptés. L'attractivité vient des thématiques retenues qui ne cèdent pas à un effet de mode, l'unité reconnaissant avec modestie qu'elle " n'est peut-être pas dans l'esprit du temps", opinion qu'on se gardera bien de formuler car ces thématiques sont plus que jamais indispensables. L'excellente insertion internationale est certainement attractive, avec une forte dimension européenne, notamment avec l'Allemagne trop souvent négligée dans d'autres unités, ou l'Afrique. Mais l'unité ne fait pas apparaître de structures permettant aux relations d'être pérennes. Les membres de l'unité sont très présents dans les associations nationales et internationales majeures des disciplines (Association Française de Science Politique, European Consortium for Political Research, International Political Science Association, American Political Science Association...) ainsi que dans des comités de rédaction de revues ou dans des collections. La fréquence des auditions de membres de l'unité par des instances du Parlement démontre cette attractivité. En outre, de nombreux médias d'audience nationale ou internationale accueillent ses enseignants-chercheurs. Bien évidemment, la situation à Paris, capitale d'un État très centralisé, est importante en droit constitutionnel. Malgré tout, l'unité est peu présente, voire absente dans les appels à projets. L'attractivité joue pour les doctorants puisque 51 sont recensés. mais on peut s'interroger sur la réalité de certains encadrements et sur le taux de déperdition puisqu'on ne compte que quatre thèses soutenues par an. La richesse constituée par certains fonds documentaires, notamment ceux légués par le Doyen Vedel et le Professeur Pinto, est aussi un élément d'attractivité.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'attractivité tient à l'histoire de l'unité marquée par les plus grands noms des disciplines et à la présence d'enseignants-chercheurs à la forte notoriété en droit constitutionnel et science politique, sachant réunir les deux disciplines.

La forte image internationale de l'unité par les relations qu'elle entretient et les chercheurs étrangers invités donne une attractivité en France et à l'étranger. L'unité insiste sur les relations européennes et africaines très nombreuses.

La présence des membres dans de très nombreuses manifestations scientifiques où ils sont invités et dans lesquelles ils ont très souvent un rôle fort montre cette attractivité.

Les auditions des membres de l'équipe par des institutions parlementaires ou autres témoignent de la reconnaissance de la place de ses membres dans les domaines de recherche.

Le fonds documentaire déjà très riche et accru chaque année par une dotation de 3 000 € est important pour les doctorants. Ceux-ci ont une aide pour financer leur participation à des colloques.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité est trop peu impliquée dans une recherche collective. Son faible effectif rend celle-ci difficile.

L'unité ne répond pas aux appels à projets.

Elle connaît un grand nombre de doctorants par rapport aux enseignants-chercheurs.

La présence sur HAL est faible mais une référente HAL a été désignée et devrait pallier cette faiblesse.

Il n'est pas évoqué de participation à des réseaux internationaux qui se sont développés notamment depuis les programmes Erasmus. Les relations internationales, pourtant fortes, ne sont pas organisées dans des structures ou des conventions assurant leur pérennité.

L'unité connaît des difficultés pour son recrutement, car elle se heurte à l'impossibilité de flécher les emplois, problème rencontré par de nombreuses autres unités de l'université Paris-Panthéon-Assas.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CECP est abondante, régulière et de très grande qualité. Elle est diffusée par les meilleurs éditeurs et les meilleures revues, parfois en langues étrangères. Les doctorants et les jeunes docteurs de l'unité contribuent à cette production par des apports de qualité. La production scientifique de l'unité est dominée par les travaux individuels de ses membres. Les travaux collectifs ne sont pas visibles. Le contenu de cette production ne met pas en exergue la bidisciplinarité, voire l'interdisciplinarité droit public-science politique pourtant revendiquée par le CECP comme caractéristique distinctive.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du CECP est d'autant plus abondante que les dimensions de l'unité sont restreintes (trois professeurs des universités et six maîtres de conférences). Elle apparaît immédiatement marquée par la grande, voire la très grande qualité de ses contenus, développés autour de thématiques en lien avec la théorie, les institutions et le droit constitutionnels ; l'analyse des régimes politiques ; le droit et la sociologie parlementaires ; l'histoire des idées ainsi que la sociologie des partis politiques et de l'Union européenne. La production de l'unité se conforme à l'ensemble des modes habituels de diffusion de la recherche juridique : 26 ouvrages publiés par des éditeurs de premier rang (LGDJ-Lextenso, Dalloz, LexisNexis, CNRS éd., Presses de Sciences Po), dont des manuels de référence en droit public et droit constitutionnel ainsi que des ouvrages collectifs dirigés ou co-dirigés par des membres de l'unité ; 66 chapitres d'ouvrages collectifs (dont des actes de colloques et mélanges) ; 58 articles publiés pour la plupart par des revues réputées pour la rigueur de leurs exigences scientifiques (*RFDC, RFDA, Rev. Droits, Rev. Pouvoirs, RFSP, JCP, Rec. Dalloz, RDSS, Jus Politicum*), dont certains publiés en langues étrangères (anglais, allemand, italien) par des revues étrangères ; 34 communications à des colloques et 32 billets de blogs scientifiques. La production de l'unité apparaît également répartie entre les membres du CECP, même si les membres associés font, pour l'heure, valoir une contribution de moindre ampleur (ce qui n'apparaît pas illogique). À noter que de jeunes docteurs (restés en lien avec le CECP) et doctorants abondent la production scientifique de l'unité par des apports de qualité.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique de l'unité met assez peu en exergue les fertilisations croisées entre les analyses de droit constitutionnel et de science politique (*lato sensu*). Pareil constat est pour le moins paradoxal alors que les objets étudiés s'y prêtent assez naturellement (analyse des régimes, des institutions et des partis politiques) et qu'à juste titre, l'unité elle-même s'emploie à préserver comme spécificité majeure l'un de ses piliers fondateurs :

le dialogue entre juristes et politistes, à contre-courant de la tendance centrifuge qui tend à éloigner toujours plus ces disciplines l'une de l'autre. Au-delà, et ceci n'est d'ailleurs pas sans lien avec ce qui précède, la production de l'unité porte très essentiellement la marque d'individualités dont le rayonnement scientifique est reconnu, sans que celui-ci ne s'attache à renforcer la visibilité de l'unité elle-même. Les produits de la recherche collective, fédérant la quasi-totalité des membres du CECP, ne sont pas inexistantes (v. A. Le Divellec: *Des institutions et des normes. Une question préalable pour l'analyse juridique*. Ed. Panthéon-Assas. 2023) mais demeurent trop rares, alors qu'au regard des thématiques étudiées comme des effectifs en présence, un tel défi ne paraît pas insurmontable.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Alors que l'unité travaille sur des thématiques susceptibles d'intéresser l'ensemble de la société lorsqu'elle évoque "Le pouvoir en démocratie", elle ne cherche pas, de son propre aveu, à privilégier les échanges avec le monde non académique ou avec le grand public. L'argument invoqué — préserver l'indépendance des enseignants-chercheurs et leur autonomie intellectuelle — convainc d'autant moins que l'unité évoque ses excellents contacts avec le Parlement, le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État. À la vérité, ce sont les relations avec le monde socio-économique dans sa grande diversité qui sont spécialement récusées, ce qui apparaît conforme à une vision un peu isolationniste de la doctrine portée par l'unité. Pourtant, les membres de l'unité interviennent auprès de nombreux médias ainsi qu'en témoigne la liste de ses publications. Le CECP se prive enfin de possibilités de financement pour ses doctorants comme les conventions sur dispositif Cifre qu'il ne recherche pas. Le petit nombre des membres de l'équipe rend sans doute plus difficile la communication auprès du grand public car le risque est grand d'épuisement ou de confusion face à de très nombreuses sollicitations. Les thématiques abordées peuvent aussi nourrir la crainte d'une instrumentalisation. Néanmoins, la qualité du débat public gagnerait certainement à un engagement plus important de l'expertise du CECP auprès de relais extra-académiques. En conclusion, l'inscription des activités de recherche dans la société est l'un des principaux points faibles de l'unité.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité, compte tenu de la notoriété de ses membres, est en contact fréquent avec de grandes institutions publiques comme le Parlement et surtout le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État. Ses membres interviennent dans des médias nationaux de presse écrite (*Le Monde, La Croix, Libération, Le Figaro*) et audiovisuelle (France Culture, LCP, EuroparTV).

À ce titre, on notera également la participation à une table ronde organisée par la Heinrich Böll Stiftung pour les journalistes allemands correspondants en France sur *les enjeux de la présidentielle*.

Enfin, le CECP organise chaque année des conférences-débats qui donnent parfois la parole à un intervenant extérieur à l'université (ancien ministre, ancien parlementaire, fonctionnaires des assemblées, notamment), afin d'éclairer une question d'actualité.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité se montre très frileuse dans ses relations avec le grand public alors que ses thématiques rencontrent les préoccupations actuelles sur l'état de la démocratie portées aussi bien par des collectifs que par de simples citoyens inquiets de l'état de la vie publique.

L'unité invoque l'argument de l'indépendance et de l'autonomie intellectuelle pour justifier une absence de travail de communication, qui ne concerne au demeurant que certains des acteurs du jeu économique, social et politique. En effet, les grandes institutions publiques (Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Parlement) sont

pour leur part agréées comme des partenaires légitimes. Plus fondamentalement, la conception de la doctrine comme le lieu exclusif de « réflexions conceptuelles et théoriques » et le refus des « sciences appliquées » mériteraient d'être sérieusement interrogés.

Ne cherchant pas de contacts, l'unité se prive de possibilités de financement doctoral comme les conventions Cifre.

Cela conduit aussi à peu de projets communs avec des universités étrangères.

L'unité est absente de grandes manifestations destinées à faire connaître la recherche comme la Fête de la Science.

Il n'y a pas de politique de communication en direction du grand public.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Le CECP affiche trois objectifs clairs structurant sa trajectoire de développement à cinq ans.

En premier lieu, l'unité souhaite maintenir et consolider la vocation bi disciplinaire (droit public/science politique) qui lui avait été conférée dès l'origine par son fondateur, le Professeur Pierre Avril. Point saillant de l'identité du CECP, le cap bidisciplinaire mérite en effet de n'être jamais perdu de vue. Toutefois, cette dimension serait probablement confortée par une production scientifique collective plus clairement dialogique entre droit et science politique et par une démarche interdisciplinaire plus affirmée et plus visible. Les dimensions réduites du CECP, loin de constituer un obstacle, sont probablement un atout de ce point de vue. Les talents individuels des membres de l'unité (enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants) sont aisément mobilisables, ainsi qu'en témoignent les projets scientifiques annoncés pour les cinq prochaines années (colloque relatif à « l'autorité » ; projet « cultures et droit parlementaires comparés »).

En deuxième lieu, le CECP s'engage vers une intensification de son internationalisation, déjà amorcée au cours de la période évaluée (publications en langues étrangères, invitation de chercheurs et doctorants étrangers, participation des membres de l'unité à des projets, colloques, congrès internationaux et sociétés savantes étrangères). Ce deuxième objectif est en cohérence avec l'identité de l'unité et contribuera à renforcer son rayonnement. Il est toutefois plus marqué en science politique qu'en droit public.

En troisième lieu enfin, le CECP envisage une meilleure intégration des doctorants et une articulation plus étroite entre enseignement et recherche, en prenant notamment appui sur les masters qui lui sont rattachés (sécurité et défense ; vie publique et relations institutionnelles ; science politique et études politiques). L'institution des séminaires doctoraux, au cours de la période évaluée, a sans aucun doute contribué à cette meilleure intégration. Par ailleurs, la structuration d'activités autour du master en science politique, et plus largement, autour des 160 étudiants en science politique, s'inscrit dans ce même mouvement. Il est probablement regrettable que ces diverses initiatives aient été conduites de manière strictement séparée entre le droit et la science politique (notamment, deux séminaires doctoraux disciplinaires distincts) sans permettre la formalisation d'un dialogue interdisciplinaire.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité recommande d'inciter les maîtres de conférences non titulaires d'une habilitation à diriger les recherches à soutenir une HDR.

Un renforcement des effectifs de l'unité est souhaitable pour pérenniser son dynamisme et lui permettre de se maintenir. Le comité d'évaluation est néanmoins conscient que le CECP, pas plus que les autres unités de recherche de l'université Paris-Panthéon-Assas, ne dispose d'une maîtrise planifiée de ses effectifs.

Il serait souhaitable, compte tenu de l'importance des tâches qui relèvent de la gestion administrative et financière des unités affiliées à l'Institut Cujas, dont le CECP, d'étoffer l'appui à la recherche.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Il est recommandé au CECP de déterminer un projet scientifique conduisant l'unité et ses membres à développer des programmes de recherche collectifs. L'identification du thème de « L'autorité », évoqué au titre du projet pour le prochain contrat, paraît *a priori* de nature à fédérer les activités de ses membres, autant qu'à nourrir le dialogue entre juristes et politistes.

La réponse à des appels à projets est recommandée.

Compte tenu de la qualité des réseaux internationaux dont dispose l'unité, le comité encourage le CECP à formaliser ses partenariats internationaux et sa politique de chercheurs étrangers invités, en vue d'assurer leur pérennité.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Si la production scientifique des membres du CECP est de grande qualité, il importe à présent que l'unité développe des produits de la recherche collective et conduise une démarche interdisciplinaire plus affirmée.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité est encouragée à s'attacher à mieux prendre part aux débats publics qui traversent la société contemporaine et que son expertise permettrait d'éclairer avec profit.

Elle gagnerait également à nouer des relations avec des partenaires socio-économiques, en lien avec l'obtention de contrats doctoraux sur dispositif Cifre et, plus globalement, dans la perspective d'un travail épistémologique et méthodologique commun. À ce titre, le CECP aurait tout intérêt à développer une réflexion critique sur sa propre conception de la doctrine et sur le positionnement de celle-ci à l'égard de la société.

Enfin, les relations avec des institutions étrangères pourraient être multipliées et densifiées.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 10 janvier 2024 à 9 h

Fin : 10 janvier 2024 à 15 h 45

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9 h-9 h 15 Réunion à huis clos des membres du comité

9 h 15-9 h 30 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h 30-10 h 15 Réunion plénière : direction de l'unité, personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, associés statutaires, doctorants, professeurs émérites, personnels d'appui à la recherche.

10 h 15-10 h 45 Réunion à huis clos avec la direction de l'unité.

10 h 45-11 h 00 Pause

11 h-11 h 45 Réunion à huis clos avec les personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs émérites, les associés statutaires professeurs associés, les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction

11 h 45-13 h 00 Pause déjeuner

13 h-13 h 15 (facultatif) Réunion à huis-clos avec un représentant du monde socio professionnel

13 h 15-13 h 45 Réunion à huis clos avec les doctorants et les postdoctorants de l'unité

13 h 45-14 h 30 Réunion à huis clos avec les représentants des tutelles.

14 h 30-14 h 45 : Huis clos final avec la direction de l'unité

14 h 45-15 h 45 : Réunion finale à huis clos du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaitée être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 15 février 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

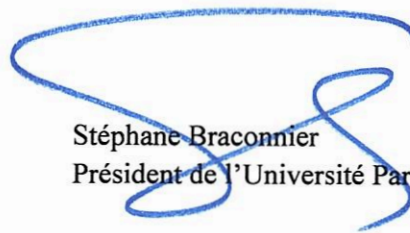
DER-PUR250024326 - CECP - Centre d'études constitutionnelles et politiques.

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP) qui s'est déroulée le 10 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 7 février 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Madame le Professeur Sylvie Strudel, directrice du CECP.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

